



VERSAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2021 à .

Salle du Conseil municipal de Versailles

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

D.2021.11.104

Décision modificative n° 2.

Budget principal de la ville de Versailles.

Exercice budgétaire 2021.

- 1) de préciser que le budget principal de la ville de Versailles est voté par chapitre ;
- 2) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 tel que présentée dans le document comptable réglementaire et en synthèse dans les tableaux joints.

L'ensemble de ces écritures est récapitulé dans les tableaux ci-dessous :

Exercice 2021 - Décision modificative n°2 Récapitulation

Budget Ville		BP 2021 (€)	DM 1 (€)	DM2 (€)	Budget total (€)	
Investissement						
Dépenses	a	64 556 662,25	-12 727 599,00	Opérations nouvelles Opérations équilibrées	- 3 170 100,00	54 999 163,25
Recettes	b	64 556 662,25	-12 727 599,00	Opérations nouvelles Opérations équilibrées	- 3 170 100,00	54 999 163,25
Solde	(b-a)	-	-		-	-
Fonctionnement						
Dépenses	c	135 592 403,00	1 847 156,00	Opérations nouvelles Opérations équilibrées	- 283 700,00	137 723 259,00
Recettes	d	142 154 168,61	1 872 134,00	Opérations nouvelles Opérations équilibrées	- 283 700,00	144 310 002,61
Solde	(d-c)	6 561 765,61	24 978,00		-	6 586 743,61

D.2021.11.105

Approbation d'un PASS Yvelines Résidences.

Résidence étudiante de 33 logements située rue Borgnis Desbordes à Versailles appartenant à DOMNIS.

- 1) d'approuver les termes de la convention « Pass Yvelines/Résidences » intervenant entre le Conseil départemental des Yvelines, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la ville de Versailles, DOMNIS et l'association gestionnaire AGEFO pour l'opération sise 10 rue Borgnis Desbordes créatrice de 33 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif social (PLS) ;
- 2) d'autoriser l'octroi d'une subvention allouée par le Conseil départemental des Yvelines au profit de DOMNIS pour l'opération de résidence étudiante sises 10 rue Borgnis Desbordes à Versailles, créatrice de 33 logements financés en PLUS et PLS.
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.106

Approbation d'un PASS Yvelines Résidences.

Pension de famille Maison Saint-Joseph située 35 rue d'Angiviller à Versailles appartenant à la Foncière Habitat et Humanisme.

- 1) d'approuver les termes de la convention « Pass Yvelines/Résidences » intervenant entre le Conseil départemental des Yvelines, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la Société Foncière Habitat et Humanisme pour l'opération sise 35 rue d'Angiviller créatrice de 13 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et prêt locatif social (PLS) ;
- 2) d'autoriser l'octroi d'une subvention allouée par le Conseil départemental des Yvelines au profit de la Société Foncière Habitat et Humanisme pour l'opération de la pension de famille Maison Saint-Joseph sises 35 rue d'Angiviller à Versailles, créatrice de 13 logements financés en PLAI et PLS ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

D.2021.11.107

Semaine scolaire de 4 jours pour toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de Versailles.

Renouvellement de la dérogation à compter de l'année scolaire 2021-2022.

- 1) de solliciter conjointement avec les conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques de Versailles, auprès du Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, soit quatre jours par semaine, pour 3 ans à compter de l'année scolaire 2021-2022 ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.108

Nouvelle charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) entre la ville de Versailles et l'Education nationale.

Approbation par le Conseil municipal.

- 1) d'approuver la nouvelle Charte des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) de la ville de Versailles, annexée à la présente délibération ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.109

Soutien à l'organisation de projets artistiques et culturels pour les écoles publiques de Versailles.

Subvention exceptionnelle de la Ville aux coopératives scolaires.

- 1) d'attribuer les subventions exceptionnelles de la ville de Versailles au bénéfice des coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de Versailles selon les projets et montants indiqués dans l'annexe ci-jointe, en complément de celles attribuées au titre de l'année 2021 par la délibération n° D.2021.06.62 du Conseil municipal du 17 juin 2021 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.110

Animation de la vie sociale dans les 8 Maisons de quartier de Versailles.

Demandes de renouvellement d'agrément et de subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour la période 2022-2025.

- 1) de demander auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) l'obtention des agréments et subventions pour les 8 Maisons de quartier de la ville de Versailles (Chantiers, Clagny-Glatigny, Notre-Dame, Jussieu-Petits Bois-Picardie, Porchefontaine, Montreuil-Prés-aux-Bois, Saint-Louis et Montreuil-Vauban) portant sur l'animation de la vie sociale dans lesdites Maisons de quartier pour la période 2022-2025 ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.111

Accompagnement scolaire dans les maisons de quartier de la ville de Versailles. Convention d'objectifs de financement "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (CLAS) entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY).

- 1) d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement « contrat local d'accompagnement à la scolarité » (CLAS) conclue entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.112

Incorporation de places de stationnement en parking silo mutualisés aux équipements publics créés par l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory Ouest à Versailles.

- 1) de donner son accord de principe sur la réalisation par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS), dans la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory ouest à Versailles, des places publiques de stationnements dans les parkings silo mutualisés en tant qu'équipements publics supplémentaires à la liste des espaces et équipements actée par la délibération n° D.2019.06.51 du Conseil municipal du 6 juin 2019 ;
- 2) d'acter que les réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales, dont la maîtrise d'ouvrage et le financement seront assurés par l'aménageur, relèveront des compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en tant que futur propriétaire et gestionnaire ;
- 3) que les modalités de validation des projets, d'incorporation dans le patrimoine et de reprise en gestion des équipements, notamment des places publiques de stationnements dans les parkings silo mutualisés, après appréciations des coûts de fonctionnement et précisant les conditions techniques et financières ainsi que l'échéancier d'incorporation et de transfert de gestion, seront préalablement définies dans un protocole validé par la Ville et signé par l'EPAPS .

D.2021.11.113

Convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-rail, entre la ville de Versailles et SNCF Réseau.

- 1) d'approuver les termes de la convention entre la ville de Versailles et SNCF Réseau relative à la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art des voies de type pont-rail du Tram 13 permettant une desserte interquartier entre le quartier de Gally et Saint-Cyr-l'Ecole ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.114

Réduction des mégots dans l'espace public. Contrat type entre la ville de Versailles et l'éco-organisme ALCOME.

- 1) d'approuver le contrat-type proposé par l'éco-organisme ALCOME à la ville de Versailles, dans un objectif de réduction des mégots sur la voie publique.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées ;
- 4) d'inscrire les recettes, issues du soutien financier basé sur un barème aval national, au budget 2022 et suivants.

D.2021.11.115

Calcul de participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la ville de Versailles dans ses équipements municipaux. Renouvellement de la convention d'échange de données entre la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) et la Ville.

- 1) d'approuver les modalités de la convention d'échange de données, à titre gracieux, entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) pour le calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la Ville dans ses équipements, ainsi que ses documents annexes ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'une durée de 3 ans maximum et tout document se rapportant à sa mise en œuvre ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.116

Mutualisation de services entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ainsi qu'avec certaines de ses communes membres.

Régularisation de l'exercice 2020 et prévisions de réalisation de l'exercice 2021.

- 1) d'approuver la régularisation de l'exercice 2020 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui conduit à un montant global de 72 277,07 € à recouvrer par la ville de Versailles auprès de la Communauté d'agglomération, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 2) d'approuver la régularisation des exercices 2019 et 2020 relative aux coûts de la mutualisation du délégué à la protection des données de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec la ville de Versailles, qui conduit à un montant global de 19 249,92 € à recouvrer par la Communauté d'agglomération auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 3) d'approuver l'extension de la mutualisation du délégué à la protection des données (DPD) à la commune du Chesnay-Rocquencourt ;
- 4) d'approuver la régularisation de l'exercice 2020 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Noisy-le-Roi, qui conduit à un montant global de 345 € à recouvrer par la ville de Noisy-le-Roi auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 5) d'approuver la régularisation de l'exercice 2020 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Bailly, qui conduit à un montant global de 1 106 € à recouvrer par la ville de Bailly auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 6) d'approuver la régularisation de l'exercice 2020 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Fontenay-le-Fleury, qui conduit à un montant global de 3 522 € à recouvrer par la ville de Fontenay-le-Fleury auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 7) d'approuver la régularisation de l'exercice 2019 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Toussus-le-Noble, qui conduit à un montant global de 292 € à recouvrer par la ville de Versailles auprès de la ville de Toussus-le-Noble, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 8) d'approuver la régularisation de l'exercice 2019 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Châteaufort, qui conduit à un montant global de 141 € à recouvrer par la ville de Châteaufort auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 9) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers 2021 aux conventions existantes et tout document s'y rapportant ; la convention de mutualisation du délégué à la protection des données intégrant la commune du Chesnay – Rocquencourt, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 10) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.117

Approbation du protocole d'accord entre la ville de Versailles et 1001 Vies Habitat portant sur les modalités de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen.

- 1) d'approuver les termes du protocole d'accord concernant la démolition et la reconstruction des murs mitoyens entre la ville de Versailles et le bailleur social « 1001 Vies Habitat » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à venir et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.118

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Mise en place du forfait mobilités durables.

- 1) d'instaurer le « forfait mobilités durables » pour les agents titulaires et contractuels de la ville de Versailles selon les règles édictées dans le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 à compter du 1er décembre 2021 ;
- 2) de préciser que les modes de transports doux éligibles à ce forfait, le montant et le nombre de jours minimal suivront les évolutions de la réglementation applicable ;
- 3) de verser le forfait annuellement, à année échue, à compter du 1er janvier 2022 ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.119

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Recours à un agent contractuel sur un poste existant.

d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de chargé(e) d'opérations au sein de la Direction de la Construction de la ville de Versailles.

Il aura à garantir la qualité de la conception en phase études et la qualité de la réalisation en phase travaux. Enfin, il assurera le pilotage financier, la gestion contractuelle et respectera les délais de livraison.

L'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 3 ans et/ou être titulaire d'un diplôme d'une Ecole d'architecture ou d'ingénieur en Bâtiment et travaux publics (BTP).

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience. Son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux.

Cette délibération sera notifiée à toutes les personnes concernées.

D.2021.11.120

Opération Les Allées Providence à Versailles.

Dénomination des nouvelles rues :

- la voie située longeant les voies SNCF « Impasse Eugénie Lépine » ,

- la voie donnant dans la rue des Chantiers « Allée de la Providence » .

- 1) de dénommer :
 - la voie longeant la voie SNCF « Impasse Eugénie Lépine » ,
 - la voie donnant sur la rue des Chantiers « Allée de la Providence » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à transmettre cette présente délibération à M. le Préfet des Yvelines et notamment, auprès du bureau du cadastre et à prendre toute autre mesure ou acte nécessaire à son exécution, ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.



François de MAZIERES
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Ce compte-rendu sera retiré de l'affichage le 19 décembre 2021*

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire
 en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
 (délibération du 27 mai 2020).

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

N°	OBJET	Date
d.2021.100	Concession à M. Etienne Thibault-Beauregard du logement du domaine privé communal n° 267 de type F9, sis 21 rue des Missionnaires à Versailles. Convention de mise à disposition à titre exceptionnel et transitoire.	30/09/2021
d.2021.101	Concession à M. Florian Furgaut, agent municipal, du logement communal n° 78 de type F1, situé 50 rue Saint-Charles à Versailles. Convention de mise à disposition.	23/09/2021
d.2021.102	Parking en sous-sol de la résidence Versailles Grand Siècle. Convention de mise à disposition de l'emplacement de parking n° 15, propriété de la ville de Versailles, à M. Bruno Perdu.	30/09/2021
d.2021.103	Régie de recettes de la Direction de la Sécurité. Actualisation des modalités de versement des fonds.	21/09/2021
d.2021.104	Régie de recettes pour la perception du produit de la vente de repas servis au restaurant du Centre technique municipal (CTM). Actualisation des modalités de versement et du montant de l'encaisse.	21/09/2021
d.2021.108	Stage de pratique artistique composé de quatre ateliers destinés au jeune public pendant les vacances de la Toussaint 2021 au Carré à la farine (Espace Richaud) à Versailles. Application du tarif des ateliers du Musée Lambinet.	27/10/2021
d.2021.110	Appel à projet régional Plan Vert d'Ile-de-France "soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts". Candidature de la ville de Versailles à l'octroi d'une subvention.	17/10/2021
d.2021.111	Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 28 août et le 12 octobre 2021, dont le montant de justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants. 1) Construction d'une structure d'accueil et de vestiaires avec accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) pour le centre hippique de Versailles (CHV). Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement APA/SYLVA Conseil/MIXX Ingénierie/LAB Ingénierie, ayant pour mandataire le cabinet d'architectes APA, domicilié 7 rue Paul Bert – 75011 Paris, sur la base d'un forfait provisoire de 38 000 € HT, soit 45 600 € TTC, soit un taux de rémunération fixé à 9,5%. 2) Nettoyage des salles informatiques et des locaux techniques de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Accord-cadre mono attributaire à bons de commandes avec la société Data Center services Net Informatique, domiciliée 27/29 rue de Bassano, 75008 Paris, pour un montant minimum de 1 650 € HT, soit 1 980 € TTC et un maximum de 24 000 € HT, soit 28 800 € TTC et pour une durée de 4 ans à compter du 29 septembre 2021. 3) Remplacement du système de sécurité incendie de la piscine Montbauron. Marché relatif à une mission de coordination SSI conclu avec la société RISK & Co, domiciliée 38 rue Jacques Ibert – 92300 Levallois Perret, pour un montant global et forfaitaire de 6 460 € HT, soit 7 752 € TTC. 4) Remplacement du système de sécurité incendie de la piscine Montbauron. Marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la société RISK & Co, domiciliée 38 rue Jacques Ibert – 92300 Levallois Perret, pour un montant global et forfaitaire de 9 860 € HT, soit 11 832 € TTC. 5) Location, maintenance d'une machine à affranchir et d'une ouvreuse à lettres, d'un logiciel de suivi des dépenses d'affranchissement et d'une balance reliée à la machine à affranchir intelligente. Marché négocié sans mise en concurrence conclu avec la société Pitney BOWES pour un montant de 16 873,44 € HT soit 20 248,13 € TTC pour une durée de 4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2022. 6) Mise à niveau des horodateurs Parkeon. Avenant n° 1 au marché avec la société SAS FLOWBIRD (PARKEON) ayant pour objet de prolonger la durée de l'accord-cadre de six mois. La date de fin est désormais fixée au 2 avril 2022. Le montant maximum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC reste inchangé. L'estimation des dépenses consécutives à la prolongation s'élève à 4 500 € HT. 7) Travaux de réaménagement de la rue Saint Nicolas. Avenant n° 2 au marché conclu avec la société COLAS pour l'insertion de nouveaux prix dans le bordereau des prix unitaires. Le montant définitif du marché passe de 369 809,35 € HT à 396 577,96 € HT, soit 475 893,55 € TTC, soit une augmentation de 7,24%.	16/10/2021

	<p>8) Tierce maintenance applicative du concentrateur, solution informatique permettant la gestion administrative, financière et comptable du stationnement et la vente de stationnement. Accord-cadre à bons de commande conclu avec la société EXTENSO PARTNERS domiciliée Le Moulin à papier - 9 route de Rambouillet - 78124 Montainville pour un montant minimum de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC et un montant maximum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2021.</p> <p>9) Fourniture de petits matériels, de consommables informatique et de reprographie, et d'accessoires de téléphonie. Avenant n° 2 au lot 1 "Consommables pour systèmes d'impression" ayant pour objet de transférer le marché à la société ECOBUROTIC suite à la fusion avec la société ACIPA.</p> <p>10) Externalisation de la conservation des archives publiques papier, courantes et intermédiaires, de la ville de Versailles. Accord-cadre à bons de commande conclu avec la Société Générale d'Archives (SGA), domiciliée 25 place de la Madeleine - 75008 - PARIS. Le marché est passé sans montant minimum mais pour un montant maximum de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC, sur sa durée globale, fixée à 4 ans à compter de sa date de notification.</p>	
d.2021.112	<p>Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 28 août et le 12 octobre 2021, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.</p> <p>1) Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Chantiers (11 lots) - Lot n° 6 relatif aux travaux de revêtements durs - sols et murs. Marché conclu avec la société DE COCK & Cie, domiciliée 20 bis avenue des Aulnes - 78250 – Melan en Yvelines, pour un montant global et forfaitaire de 45 889,80 € HT, soit 55 067,76 € TTC.</p> <p>2) Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Chantiers (11 lots) - Lot n° 7 relatif aux travaux de peinture et revêtement de sols souples. Marché conclu avec la société VISEU PEINTURE, domiciliée 18 rue de Vernouillet - 78670 - Medan, pour un montant global et forfaitaire de 61 000 € HT, soit 73 200 € TTC.</p> <p>3) Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Chantiers (11 lots) - Lot n° 10 relatif aux travaux d'installation d'un appareil élévateur. Marché conclu avec la société SCHINDLER, domiciliée 127 avenue Aristide Briand - 94117 – Arcueil cedex, pour un montant global et forfaitaire de 26 000 € HT, soit 31 200 € TTC.</p> <p>4) Travaux d'aménagement du boulevard de la République. Marché conclu avec l'entreprise Jean Lefebvre Ile-de-France, domiciliée 113 rue Jean Jaurès 78131 Les Mureaux cedex, pour un montant (estimatif) de 718 399,06 € HT, soit 862 078,87 € TTC.</p> <p>5) Travaux d'enfouissement des différents réseaux aériens, de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues - programmes 2021. Marché conclu avec la société Satelec pour un montant (estimatif) de 490 060,60 € HT, soit 588 072,72 € TTC.</p> <p>6) Rénovation du clos et du couvert de l'église Notre-Dame à Versailles. Avenant n° 1 au marché subséquent n° 1 de maîtrise d'œuvre relatif à la première tranche de travaux sur la façade rue de la Paroisse et la chapelle axiale, ayant pour objet d'arrêter le montant du forfait définitif de rémunération à 318 592,12 € HT, soit 382 310,55 € TTC.</p> <p>7) Fourniture d'une solution SAAS de paiement mobile du stationnement. Accord-cadre à bons de commande conclu avec la société MOBILE PAYMENT SERVICES, domiciliée 62 bis avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt et assorti d'un montant minimum de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC et d'un montant maximum de 420 000 € HT, soit 504 000 € TTC sur sa durée globale, fixée à 4 ans à compter 30 septembre 2021.</p>	17/10/2021
d.2021.113	Régie de recettes de la Caisse des Ecoles de la ville de Versailles. Suppression de la régie.	16/10/2021